

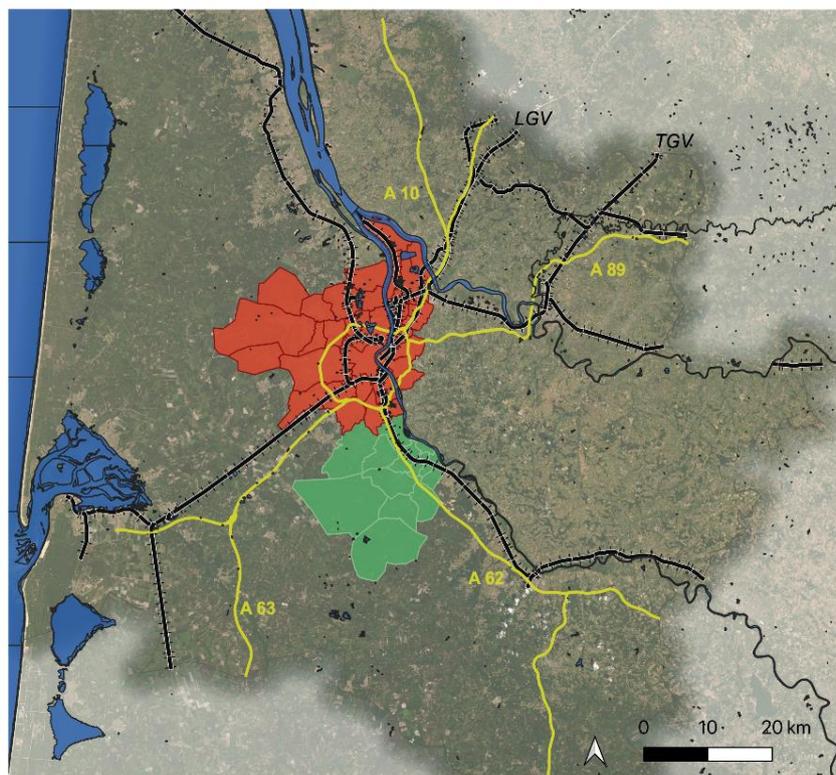
CONTRAT DES NOUVEAUX ÉQUILIBRES DE COOPÉRATION TERRITORIALE

2022-2026

Communauté de Communes
de Montesquieu (CCM)
Bordeaux Métropole



Situation de Bordeaux Métropole et de la Communauté de Communes de Montesquieu



Légende

- Autoroutes et voies rapides
- +— Voie ferrée
- Bordeaux Métropole
- Communauté de Communes de Montesquieu
-

Sources: BD TOPO 2020, IGN 2018
Réalisation: Bordeaux Métropole, 2022.

COOPERATIONS TERRITORIALES

Une trajectoire politique partagée



Au cœur du territoire girondin, Bordeaux Métropole accueille une part de la population du département ainsi qu'une part importante des activités économiques et culturelles, des infrastructures de santé, de formation, de transport et de loisirs qui en font un pôle dynamique et attractif auquel les autres territoires girondins contribuent considérablement.

C'est pourquoi Bordeaux Métropole s'engage depuis plusieurs années auprès de ses territoires voisins afin de constituer conjointement de nouvelles forces et créer de nouveaux leviers pour répondre aux attentes des habitants et usagers de nos territoires

Le Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territoriale (CoNECT) entre Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes de Montesquieu est le résultat de ce constat et de cette volonté partagée. Ce contrat rassemble nos ambitions communes en termes de mobilités, de développement économique et touristique, de gouvernance alimentaire et de transition écologique. C'est un acte fort et déterminant qui engage un partenariat de long terme, dans la confiance et l'efficacité. C'est aussi une démarche novatrice auprès d'un partenaire présent, attentif aux évolutions de la Métropole et particulièrement investi dans cette nouvelle démarche de coopération.

Alain Anziani
Président de Bordeaux Métropole



PhotosEquivox.com

Située à l'interface entre la Métropole et les territoires plus ruraux situés au Sud, la Communauté de Communes de Montesquieu est un territoire d'articulation. Elle entend jouer un rôle moteur dans la politique de coopération entre Bordeaux Métropole et ses territoires voisins.

Au-delà du simple voisinage, nos territoires sont liés par de profondes et multiples interdépendances (emploi, habitat, mobilité, environnement...). Pour répondre efficacement aux enjeux et besoins des habitants, de nouvelles modalités d'action doivent être développées. Cela passe par la coopération, le dialogue, le dépassement des limites administratives, la convergence des objectifs et des projets, l'invention, l'innovation... En un mot, il faut faire appel à l'intelligence territoriale.

C'est l'objectif du présent contrat. Construit dans un esprit de réciprocité, de respect et de pragmatisme, il comprend une vingtaine d'actions concrètes et collaborations actives. Les thématiques identifiées - la mobilité, le développement économique, la transition écologique - répondent à des préoccupations majeures. Elles pourront être complétées et enrichies par la suite.

Ainsi, ce premier contrat entre la Communauté de Communes de Montesquieu et Bordeaux Métropole traduit notre volonté commune de coopération et d'innovation au service de nos territoires et de leurs habitants.

Bernard Fath
Président de la Communauté de Communes de Montesquieu

COOPERATIONS TERRITORIALES

Une volonté commune de faciliter les échanges pour renforcer la qualité de vie des habitants de nos territoires

Les collectivités et établissements publics partagent l'idée qu'un aménagement du territoire efficient au service des habitants repose sur un dialogue permanent et approfondi entre territoires, capables d'identifier des synergies, de définir des axes de travail et d'engager des actions nouvelles sur des périmètres pertinents.

La métropolisation et l'interdépendance des territoires de la Gironde nécessitent un renouvellement de l'action collective, notamment au travers de démarches de coopérations.

La coopération territoriale devenue enjeu majeur dans les politiques d'aménagement et de développement du territoire, constitue un levier d'innovation et de résilience face aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux présents et à venir.

Sur cette base Bordeaux Métropole a invité en 2020 les intercommunalités de Gironde à un nouveau cycle de dialogue visant à construire un engagement commun permettant de répondre aux défis nouveaux.

Dans ce contexte Bordeaux Métropole (BM) et la Communauté de Communes de Montesquieu, entretiennent des liens étroits et des interdépendances.

La mise en place de coopérations entre ces deux territoires permettra de concrétiser le pilotage des dynamiques à l'œuvre dans une logique opérationnelle et itérative.

Les nouvelles pratiques et modes de vie, les attentes qui s'expriment en ce domaine appellent en effet un accompagnement politique pérenne, pour garantir à tous les administrés des solutions d'habitat, d'emploi et de mobilité adaptées et solidaires, capables de renforcer la qualité de vie de chacun. Le renforcement de la coopération est une réponse adaptée à ces nouveaux défis tout en accélérant la transition énergétique et la protection des espaces naturels et agricoles.

Ainsi, Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes de Montesquieu décident de s'engager dans la signature d'un contrat établissant de nouveaux équilibres de coopération territoriale (CoNECT) afin de renforcer les liens établis et nourrir de nouvelles perspectives de coopérations autour de sujets structurants communs tels que, les mobilités, le développement économique et touristique durable et solidaire, l'accès à une alimentation durable et de qualité ainsi que la valorisation des ressources locales et les transitions écologiques.

Deux intercommunalités complémentaires

Bordeaux Métropole et La Communauté de Communes (CC) de Montesquieu constituent deux pôles complémentaires au sein du territoire girondin. Bordeaux Métropole regroupe 28 communes réparties sur les deux rives de la Garonne, jusqu'à la Dordogne et la zone de confluence et compte 792 000 habitants (INSEE, RP 2018).

La Communauté de Communes (CC) de Montesquieu, limitrophe de Bordeaux Métropole en son sud, est un territoire mixte, urbain et rural, qui regroupe 13 communes et comptait 45 311 habitants en 2018 (RP INSEE).

La croissance démographique s'est accélérée à Bordeaux Métropole avec plus de 5 000 habitants supplémentaires chaque année (Aurba, 2018) soit 1,2% par an depuis 2013. La CC de Montesquieu connaît une croissance démographique annuelle plus importante avec une moyenne de 1000 nouveaux habitants par an, soit 2% de croissance annuelle (INSEE, RP 2018). Par ailleurs, la population de la CC de Montesquieu est plus jeune que la population métropolitaine (INSEE, RP 2018).

Ces deux territoires se caractérisent aussi par des niveaux de vie distincts. Le revenu médian de la population est plus important au sein de la CC de Montesquieu qu'au sein de Bordeaux Métropole (INSEE, RP 2018). La CC de Montesquieu se caractérise en effet par un des plus hauts niveaux de vie du département de la Gironde et les inégalités de revenus y sont plus faibles qu'au sein de la Métropole bordelaise.

Les dynamiques de l'emploi et de l'activité économique de Bordeaux Métropole relève tant de la diversité de ses secteurs d'activités que de leur rayonnement à l'international. Éléments clés du développement et de l'attractivité du territoire, les Activités Métropolitaines Supérieures (AMS) constituent un secteur économique majeur pour Bordeaux Métropole.

En tant que territoire ouvert à l'innovation et aux nouvelles formes d'entreprenariats, Bordeaux Métropole connaît aussi un foisonnement d'initiatives de l'économie sociale et solidaire représentant 10% de l'emploi local.

A cette dynamique de territoire se conjugue une économie résidentielle et touristique attractive.

L'essor et le dynamisme économique de la CC de Montesquieu est aussi notable avec plus de 3 000 entreprises implantées sur le territoire, issues des secteurs du commerce et des transports. La CC de Montesquieu investit et développe aussi la recherche, l'innovation et la transmission de savoirs technologiques grâce à la Technopole Bordeaux Montesquieu et le FabLab Eurêkapôle.

Sa situation géographique stratégique, aux portes de la métropole bordelaise et des Landes Girondines lui confère des opportunités tant en termes d'accessibilités que de développement économique et touristique.

A son attractivité économique s'ajoute une attractivité résidentielle majeure à laquelle la CC de Montesquieu doit répondre en collaboration avec ses territoires voisins, et en particulier Bordeaux Métropole.

Enfin la CC de Montesquieu bénéficie d'un environnement naturel privilégié (bocages des bords de Garonne, landes de Gascogne...) qu'il importe de préserver tant pour la qualité de vie des habitants que pour la biodiversité et le climat. Cette richesse naturelle s'accompagne de risques à prévenir (risques d'inondations et d'incendie notamment).

Ces deux intercommunalités possèdent des atouts reconnus et des ambitions communes tant sur leur volonté à porter des projets innovants qu'à œuvrer pour le déploiement de l'ESS en passant par le développement d'une offre de mobilité plus durable. Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes de Montesquieu possèdent ainsi des profils complémentaires nourris de leurs interactions.

L'attractivité reconnue de ces deux territoires, les interdépendances anciennes et multiples, la densité des échanges entraînent également des effets plus pénalisants comme la congestion automobile aux heures de pointe ou les déséquilibres dans la localisation des emplois. Ces externalités négatives du système territorial en place demandent une intervention plus ferme en termes de régulation et de maîtrise suivant des objectifs partagés.

Ce constat et cette volonté constituent la base de cette nouvelle coopération qui permet d'accompagner les dynamiques contemporaines et de prendre un temps d'avance sur les méthodes de partenariat de demain.

UNE CONSOLIDATION ET UN DEPLOIEMENT DU PROCESSUS DE COOPERATION

Nos territoires sont interdépendants. Pour garantir la qualité de vie des habitants renforçons tous nos échanges.

Les usagers et citoyens de la Gironde ont, au quotidien, plusieurs espaces de vie, de nature et de fonction différentes : travail, santé, habitat, loisirs, éducation, culture, consommation. Cette multiplication des périmètres est désormais intégrée dans les politiques publiques et les établissements de coopérations intercommunales qui conçoivent les actions nécessaires pour que les effets positifs de cet élargissement prennent le pas sur les effets négatifs.

La Coopération Territoriale permet de trouver la dimension pertinente pour inscrire ces actions dans un système territorial où les spécificités de chaque partenaire seraient respectées, les ambitions communes partagées et les objectifs qualitatifs atteints. Dans le cadre d'une coopération dynamique et active, Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes de Montesquieu s'engagent à lutter contre les dysfonctionnements, à veiller à l'équilibre des territoires à garantir les accès et donc à adapter l'action publique, par des pratiques de travail plus régulières et cohérentes, pour produire des solutions qui portent au-delà du périmètre de référence de chaque EPCI.

Ainsi est formalisé entre Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes de Montesquieu un Contrat des Nouveaux Equilibres de Coopérations Territoriales (CoNECT) pour la période 2022-2026, énonçant :

- les grands principes et engagements des deux territoires,
- les axes et les pistes opérationnelles prioritaires de coopération,
- les modalités de gouvernance liées à la mise en œuvre et au suivi des actions.

A ce contrat est annexé un **programme de travail**, précisant chaque action de coopération

Ce programme de travail repose sur les

GRANDS PRINCIPES ET ENGAGEMENTS RECIPROQUES, suivants :

- **Bâtir conjointement, puis mettre en œuvre, un ensemble de projets** au bénéfice de leurs territoires et hiérarchisé selon leur nature : **orientation commune, collaboration active ou action concrète**,
- Assurer une **animation continue et outillée**, tant politique que technique, de cette coopération territoriale,
- **Accompagner techniquement et financièrement** les projets opérationnels retenus, dans le cadre des décisions spécifiques des instances délibérantes des deux territoires,
- **Mobiliser** l'ensemble des partenaires identifiés en vue d'une plus grande faisabilité et efficacité des projets opérationnels retenus,
- Intégrer, le cas échéant ces projets opérationnels dans des **dispositifs conventionnels** permettant notamment de les valoriser financièrement et de les développer,
- Mettre en place une instance de gouvernance permettant le **pilotage, le suivi et l'évaluation** du contrat, des projets de coopération engagés ainsi que des partenariats,
- Participer et **contribuer aux échanges à l'échelle départementale** en associant les partenaires et les acteurs identifiés.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU ET BORDEAUX METROPOLE S'ENGAGENT A COLLABORER SUR TROIS AXES ET PISTES OPERATIONNELLES STRUCTURANTES

1

Mobilités et accessibilité des populations

Avec 11000 navetteurs se déplaçant de la Communauté de Communes de Montesquieu vers Bordeaux Métropole (CCM, 2021), les flux pendulaires constituent un des premiers enjeux stratégiques de la relation entre les deux territoires. Ces flux qui s'intensifient et qui sont amenés à s'accroître, sont marqués par des polarités différentes entre fonction résidentielle et emploi.

Par ailleurs, la prédominance de l'usage de la voiture individuelle, pour les navetteurs allant de la CC de Montesquieu vers Bordeaux Métropole et inversement, impacte considérablement le bien-être des conducteurs et conductrices au quotidien ainsi que la qualité de l'air des deux territoires.

Aussi, si la métropole bordelaise attire de nouveaux résidents, étudiants ou jeunes actifs de la CC de Montesquieu, celle-ci est en retour l'une des principales destinations des habitants déménageant hors de la métropole.

Il est alors important d'anticiper ces phénomènes afin de fluidifier, améliorer et décarboner les mobilités des usagers en développant des alternatives à l'usage de la voiture individuelle et en luttant contre l'autosolisme. Dans le cadre des coopérations territoriales il s'agit alors de :

- **Développer et interconnecter les réseaux de transport :**
 - Continuer à porter le projet de RER métropolitain, en lien avec les partenaires, la CCM étudiera ainsi la création de lignes de rabattement et de connexion vers les gares de son territoire et leur aménagement en pôles d'échanges multimodaux.
 - Partage d'expérience sur l'aménagement des gares de Beautiran, Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans, desservies par le RER Métropolitain, en pôles d'échanges multimodaux (PEM), en lien avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités (ingénierie/appui technique) et les partenaires, afin de renforcer l'attractivité des transports en commun et le report modal.
 - Contribuer à la création et au financement d'une nouvelle ligne de car express sur la ceinture Ouest de la métropole sous la coordination de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, en partenariat avec la Région et la CC Jalle Eau Bourde conformément à la feuille de route du RER métropolitain ;
 - Définir les besoins et étudier la faisabilité et le financement d'extension des lignes de bus TBM existantes sur le territoire de la CCM (ex. Villenave d'Ornon vers Léognan) et de créer un rabattement vers le terminus de la ligne de tramway à Villenave d'Ornon et le bus express Pellegrin-Thouars-Malartic à Gradignan, en coopération avec la Région et avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités (qui élabore actuellement un Schéma multimodal à l'échelle du bassin Gironde-Garonne).
 - Promouvoir le réseau TBM (ses P+R, ses diverses offres de services, ses offres tarifaires...) et ses différents outils.
- **Développer le covoiturage**
 - Continuer à accompagner les réflexions portées par l'Etat pour la mise en place d'une voie de covoiturage sur l'A62, en lien avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les partenaires ;
 - Promouvoir le covoiturage au travers d'actions d'animation et de communication auprès des habitants et des employeurs ;
 - Partage d'expérience sur la mise en œuvre de plans de mobilités d'entreprises, visant notamment à favoriser le covoiturage pour les salariés ;
 - Participer au déploiement d'une plateforme de covoiturage (informations, services...) pour les territoires de la CCM et de BM en s'inscrivant dans la démarche de TBM, NAM et du CD33 ;
 - Etudier l'aménagement et la signalétique d'aires de covoiturage situées le plus « en amont » possible, sur le territoire de la CCM voire au-delà (axe Beautiran-Portets), en lien avec les partenaires, dont NAM et le Département ;

- **Renforcer le dialogue et la coordination entre les deux territoires AOM :**
 - Partage d'expérience pour l'élaboration du Plan de mobilité simplifiée de la CCM ;
 - Associer la CCM à la réflexion de la Métropole sur la gouvernance des mobilités.

- **Renforcer les continuités cyclables :**
 - Mener une analyse conjointe sur les continuités entre les schémas cyclables des deux intercommunalités, en y associant le Département dans le cadre de son schéma directeur cyclable et son propre accompagnement ;

Le développement économique et touristique, durable et solidaire

Le tissu économique girondin est fortement concentré au sein de la métropole et à proximité. Les problématiques de disponibilité et de pression foncières, ainsi que la fiscalité économique, génèrent un effet d'éviction de plusieurs filières en dehors de la métropole. Bordeaux Métropole, au travers de l'écriture de sa nouvelle feuille de route économique, vise à un meilleur partage du développement économique avec les territoires girondins. Aussi cette volonté de partage des richesses et d'équité entre les territoires se traduit par un besoin d'accueillir les populations en dehors de la métropole.

La Communauté de Communes de Montesquieu constitue un pôle accueillant de multiples activités à haute valeur ajoutée au sein de ses 13 Zones d'Activités dont notamment la Technopole Bordeaux Montesquieu. Située à Martillac, à vingt minutes de Bordeaux, elle accueille une centaine d'entreprises dans les filières des biotechnologies, des écotechnologies, du numérique électronique et de la viti-viniculture.

La dynamique de ce territoire est incontestable, autant sur Léognan, que sur l'axe de la A62 traversant la CCM sur sa partie est (Cadaujac, Martillac, St Médard d'Eyrans, La Brède) ou encore avec l'aérodrome de Saucats, considéré pour son potentiel de développement. Les activités agricoles sont essentiellement réparties à l'ouest et au sud. Les initiatives de l'économie sociale et solidaire occupent aussi une place importante dans la dynamique économique du territoire.

Travailler au juste équilibre entre les projets de développement économique sur les territoires est un enjeu social autant qu'environnemental fort pour les deux partenaires. C'est pourquoi, au travers de ce contrat, il s'agit de :

- **Mettre en place un aménagement économique équilibré et coordonné notamment dans le cadre du Sysdau :**
 - Par l'identification, la classification et l'aménagement du foncier économique existant ;
 - Par l'identification du foncier potentiellement aménageable en collaboration avec l'Aurba et le Sysdau ;
 - Par l'étude avec la Métropole de nouveaux modes d'aménagement, de la classification des zones d'intérêt mutualisé ou encore l'intégration des mesures environnementales : ces actions seront établies sous une gouvernance conjointe entre la CC de Montesquieu, Bordeaux Métropole ainsi que les services de l'Etat.
- **Promouvoir la destination Montesquieu et l'implantation d'entreprises** notamment via l'action d'Invest In Bordeaux ;
- **Encourager l'innovation et développer les partenariats entre les acteurs métropolitains, notamment Technowest**, et la Technopole Bordeaux Montesquieu et le Fablab Eurekafab ainsi que dans le cadre du projet Eurekawine ;
- **Accompagner les nouvelles géographies du travail et promouvoir l'usage des tiers-lieux pour réduire les déplacements**
 - **Effectuer un recensement des sites de coworking** par la CCM ;
 - **Promouvoir de manière commune cette offre auprès des entreprises/employeurs** : Établir un « firewall » d'espaces de coworking agissant comme un filtre avant l'entrée dans la métropole ;
- **Collaborer pour un développement touristique cohérent ;**
 - **Développer des interconnexions entre le GR métropolitain et les itinéraires doux de la CCM** en articulation avec les projets de mobilités douces ;
 - Initier un partenariat entre les offices de tourisme des deux EPCI ;
 - Développer les collaborations sur la mise en place des services et équipements à destination des clientèles itinérantes.
- **Coopérer dans la production d'une offre de logements de qualité dans le respect des PLH de chacun.**

Alimentation durable et de qualité

Les enjeux liés à l'agriculture et à l'alimentation s'imposent à tous les territoires dans leurs différentes dimensions (économique, environnementale et sociale) et répondent à une attente forte des citoyens en demande de qualité et soucieux de soutenir une économie locale. C'est pourquoi Bordeaux Métropole et la CC de Montesquieu s'attachent à soutenir les projets contribuant à développer une agriculture de proximité, réciproquement à travers une stratégie de résilience agricole et alimentaire en cours d'élaboration et un projet alimentaire territorial (PAT).

Dans ce contexte les deux intercommunalités s'engagent à :

- **Coordonner l'accompagnement et l'installation des porteurs de projets agricoles ;**
- **Mener un partage d'expériences et développer des partenariats techniques autour des Projets alimentaires de territoire ;**
- **Partager et coopérer autour des outils de sensibilisation à l'alimentation durable ;**
- **Engager une collaboration active sur le renforcement de l'offre du Marché d'Intérêt National de Bordeaux en production locale émanant des territoires de La CCM et de Bordeaux Métropole, en lien avec les partenaires institutionnels concernés à l'exemple de la Chambre d'Agriculture ;**

Valorisation des ressources locales et transition écologique

Les enjeux environnementaux de protection de la ressource en eau et d'impacts des changements climatiques se mêlent aux impératifs sociaux d'un service public de qualité, accessible à tous. C'est pourquoi la Métropole s'est engagée sur une nouvelle gouvernance de la ressource au travers de la mise en place d'une Régie de l'eau au 1^{er} janvier 2023.

Suite à la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui modifie l'article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales pour imposer l'instauration de Zones de faibles Emission pour la mobilité (ZFE-m) aux agglomérations de plus de 150 000 habitants, la Métropole s'engage dans la mise en œuvre de cette réglementation en 2024. Cet engagement et obligation réglementaire nécessite une coordination avec les territoires voisins afin notamment d'offrir des solutions alternatives aux modes de déplacements actuels.

Dans le cadre de la stratégie métropolitaine de développement des énergies renouvelables, la Métropole projette d'intensifier ses actions et innover avec comme objectifs principaux : de faire de la métropole un territoire à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050 ; d'accélérer la baisse des consommations d'énergie et d'accroître la production d'énergie renouvelable locale ainsi que d'initier l'animation d'une gouvernance territoriale indispensable pour mobiliser l'engagement des tous les acteurs dans projet de transition métropolitain. Aussi, la Métropole ambitionne de réduire d'au moins 15% ses déchets ainsi que de valoriser au maximum ses déchets organiques en coopération avec ses territoires voisins.

A son niveau, la CCM a fait de la transition écologique et énergétique une priorité transversale de son action. Elle poursuit l'élaboration de son Plan climat-air-énergie territorial tout en engageant de premières actions notamment autour de la rénovation énergétique (plateforme France Rénov'), des mobilités alternatives et décarbonées ou encore de la mise en place d'un « budget climat ».

Dans ce contexte les deux intercommunalités s'engagent à :

- **Ressources en Eau : étudier la possibilité d'intégrer la CCM à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et renforcer la gestion commune de la ressource ;**
- **Prévention des inondations et système d'endiguement** : poursuivre les ententes existantes et participation aux réseaux techniques et échanges d'expériences et mise en place d'un groupe de travail et d'une gouvernance adaptée sur le système d'endiguement ;

- **Construire une Stratégie Déchets 2027 partagée** entre les partenaires concernés afin de coordonner la réduction des déchets ainsi que leur valorisation ;
- **Associer la CC de Montesquieu à la mise en œuvre de la zone de faibles émissions réglementaire obligatoire** suite à la loi Climat résilience du 22 août 2021 ;
- **Objectif neutralité carbone 2050** : engager une collaboration active pour la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique au sein des deux territoires.

MODALITES DE GOUVERNANCE, MISE EN ŒUVRE, SUIVI DES ACTIONS ET EVOLUTIONS

Au titre de la gouvernance, de l'animation, de la structuration et du suivi des actions, seront mis en place :

- **Un Comité de pilotage** chargé de s'assurer du respect des **objectifs poursuivis, de l'avancement des actions prévues** au titre du contrat, de ses **avenants et conventions d'application**. Ce comité sera placé sous la co-présidence de la Communauté de Communes de Montesquieu et de Bordeaux Métropole avec une fréquence annuelle. Il pourra également aborder, sur proposition de l'une ou l'autre des parties, des sujets communs ou des dossiers partagés. Il pourra associer, autant que de besoin, les représentants de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, des collectivités locales et de leur groupement,
- **Un Comité technique de suivi** chargé de **définir les actions à mettre en œuvre et en faire le bilan**, ainsi que **préparer le comité de pilotage**. Il sera animé par les services des intercommunalités et par ceux de la Métropole, selon le degré d'implication concerné dans le contrat. Il pourra associer toutes les personnes morales ou physiques précitées. Il se réunira au moins deux fois par an à l'invitation des services responsables.
- En complément, en matière de mobilisation d'une ingénierie dédiée au CoNECT : des **groupes de travail thématiques ou des échanges bilatéraux** en charge du développement des premières actions prévues au programme se réuniront sur l'initiative du Comité technique de suivi. Ils auront pour missions de **mettre en œuvre les actions opérationnelles** de ce contrat, pour répondre aux objectifs fixés par le Comité de pilotage. Ces échanges s'appuieront sur les services des institutions signataires ainsi que sur les structures et acteurs associés aux premières actions de partenariat. Ils pourront également aborder les champs non explorés par ce contrat, aux fins de partage d'expérience et de renforcement des collaborations à venir.

Ce contrat, dont le terme est fixé au renouvellement général des instances décisionnaires (2026), pourra faire l'objet d'**évolutions, par le biais d'ajouts ou de substitution d'actions**, après arbitrage en Comité de pilotage et au moyen d'avenant délibéré dans chacun des établissements engagés.

A Bordeaux, le

Alain Anziani

Président de Bordeaux Métropole,
Maire de Mérignac

Bernard FATH

Président de la Communauté de Communes de Montesquieu,
Conseiller Départemental

